



Au conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Dans sa séance du 6 novembre 2017

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis N°13/2017

Station de pompage de Budron

- **Remplacement des installations de pompage**
- **Réfection du bâtiment**

En date du lundi 9 octobre 2017, Mme la présidente du conseil communal, Marie-Dominique Grobéty a installé la commission ad hoc, en lui rappelant les règles d'usage. La commission se compose de la manière suivante :

Les Membres :

- Mme Christine Menétrey
- M Christophe Corbaz
- M Olivier Descloux
- M Olivier Weber
- M André Müller
- M Jean-Pascal Laedermann
- M Philippe Hayward

Président et rapporteur :

- M Bertrand Martinelli

M Odier, Municipal des travaux et infrastructures, ainsi que M Porchet, Chef de Service, ont présenté le dossier lors de cette séance et ont répondu aux différentes questions des membres. Dans un deuxième temps, à la demande de la commission, M Porchet a transmis, par courrier électronique, des informations complémentaires sur le dossier. La commission remercie M Odier et M Porchet pour leur disponibilité.

La station de pompage de Budron se trouve dans la zone industrielle du même nom. Construit au début des années 70, le système de refoulement est destiné à pomper les eaux usées du quartier artisanal et industriel à destination du réseau d'égouts communal gravitaire en vue de leur acheminement à la STEP de Vidy. Il est constitué de la station de pompage et de son conduit de refoulement.

Le préavis porte sur le remplacement des installations de pompage et des systèmes électriques y attachés ainsi que sur la réfection partielle du bâtiment. En effet, la station de pompage, le système électrique et le local où se trouvent ces installations montrent des signes de vieillissement exprimés par des coûts d'exploitation onéreux et un suivi intense assumé par l'exploitant (à peu près une panne par grosse pluie, soit environ une dizaine par année). A noter que la conduite de refoulement ne sera pas changée dans le cadre de ce chantier et son changement sera à envisager dans



une dizaine d'années. Des tests ont été effectués pour contrôler son état ; reste la partie du milieu (environ 300 m) qui n'a pas pu être contrôlée pour des raisons techniques.

Lors de son examen du préavis, la commission s'est penchée plus particulièrement sur deux points :

- Système d'alarme : la variante la plus simple qui a été retenue ne nécessite pas d'installation supplémentaire à celle existante.
- Vannes de commande : c'est un système de vannes à commande pneumatique qui est retenu par la commune, étant plus économique qu'un système de vannes électrique. Ce système facilite aussi l'entretien par la présence d'air comprimé, par exemple des pièces techniques.

Même si les choix faits par la Municipalité sont argumentés, ils n'ont pas convaincu pleinement l'ensemble des membres de la commission sur ces deux points. Notamment en ce qui concerne l'utilisation de moyens de contrôle à distance plus modernes.

Concernant la forme du préavis, la commission tient à rappeler, comme cela avait été évoqué dans les conclusions du rapport de la commission de gestion 2016, qu'il est nécessaire, lorsque la Municipalité met à disposition des tableaux, des plans ou des graphiques, qu'elle les rende lisibles et donne une explication ainsi qu'une analyse en lien avec ceux-ci.

Néanmoins, au regard de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose au conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des installations de pompage de la station de Budron et de réfection du bâtiment et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 255'000 et de CHF 34'000.



Les membres :

- Mme Christine Menétray

- M Christophe Corbaz

- M Olivier Descloux

- M Olivier Weber

- M André Müller

- M Jean-Pascal Laedermann

- M Philippe Hayward

Le président et rapporteur

- M Bertrand Martinelli

Le Mont, le 25 octobre 2017